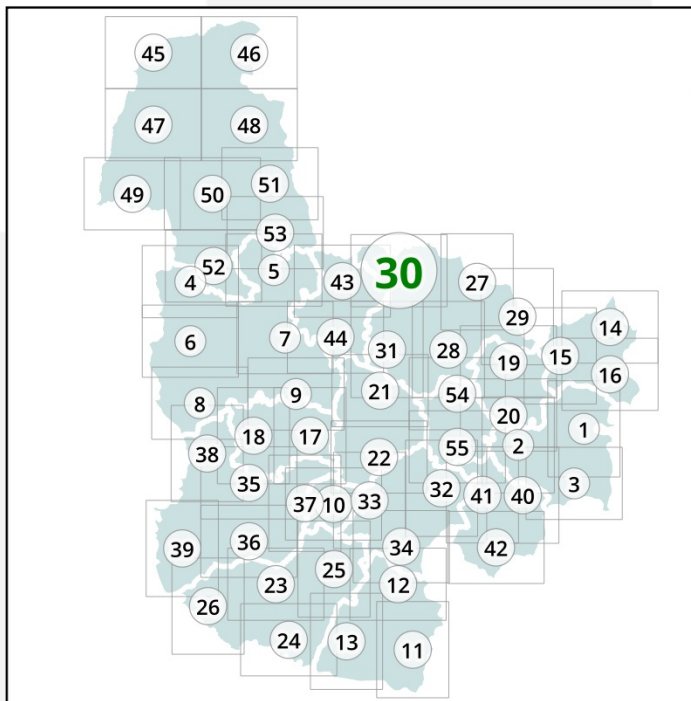


Querrien
Nord Ouest



1ère révision, version pour arrêt en
date du 11 décembre 2025

Échelle 1 : 5000



Planche N° 30 / 56

DGFiP Cadastre® 04-2025

Zonage

--- Contour de zone
U : Zone urbaine

IAU : Zone à urbaniser

A : Secteur agricole général
Al : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral
Ahr : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables
An* : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables spécifiques des gens du voyage
Ai : Secteur agricole lié aux activités isolées
Ail : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales
Ais : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires
Akl : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales
Ace : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre
Ao : Secteur agricole lié aux activités conchyliques
As : Secteur agricole inconstructible

N : Secteur naturel général
Ni : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral
Nr : Secteur naturel lié aux espaces remarquables
Nc : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières
Nel : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral
Ne : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé
Ne1 : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante
Nec : Secteur dédié aux activités canines
Nek : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels
Nek : Secteur dédié au manoir de Kernault sur la commune de Mellac
Nel : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral
Nes : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs
Nes1 : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient
Nf : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles
Nnn : Secteur naturel lié au zonage en mer
Nmo : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchyliques autorisées sur le DPM
Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer
Np : Secteur naturel lié au port de Quimperlé
Nt : Secteur naturel lié à une activité touristique
Ntl : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimperlé
Nta : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec
Nti : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

Prescriptions
Petit patrimoine (L.151-19)
Petit patrimoine surfacique (L.151-19)
Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
Patrimoine bâti : bâti intéressant (L.151-19)
Arbre remarquable (L.151-23)
Haie, talus, murets (L.151-19 et L.151-23)
Espace boisé classé (L.113-1 et L.121-27)
Boisement à protéger (L.151-23)
Zone humide (L.151-23)
Cours d'eau (L.151-23)
Cours d'eau busés (L.151-23)
Cheminement doux à créer ou à conserver (L.151-38)
Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L.111-6 et L.111-7)
Marges de recul en bordure des voies départementales (L.151-18)
Secteur d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables, et leurs ouvrages de raccordement, soumises à conditions (L.151-42-1)
Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11)

Information
Mouvements de terrain localisés
Atlas des zones inondables et Zones d'Expansion des Crues Probables
Périmètre de protection des captages d'eau potable
Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestre (bande d'isolement acoustique)
Limite des Espaces Proches du Rivage
Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimperlé et Tréméven :
Zone bleue
Zone orange
Zone rouge
Zone rouge industrielle
Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâti

Liste des emplacements réservés

N° Désignation Bénéficiaire Commune n°

